

Procès-verbal
du conseil municipal
de la commune de PERS-en-Gâtinais

Séance du 04 avril 2025

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au CM : 10
En exercice : 10
Présents : 08
Votants : 10

Date de convocation : 1er/04/2025

Date d'affichage : 1er/04/2025

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

– M BOUSSIN Serge – Mme POITOU Rolande – Mme LAPEYRE Claire – M. TOUZE Laurent – Mme MARIE Audrey
– M. LÉTHUMIER Mickaël – Mme HAMON Nadège –

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : Mme BOURGEOIS Karine, pouvoir à M BOUSSIN Serge - M GAUVIN Alex, pouvoir à M LÉTHUMIER Mickaël.

Ouverture de la séance à 19h07

Ordre du jour :

1. Nomination du secrétaire de séance : M Serge BOUSSIN

2. - Approbation des Procès-Verbaux des 8 et 13 janvier 2025.

Pas de remarques particulières.

3. - Informations du Maire, 3CBO, agenda, points divers.

Le 18 février, pour donner suite au retrait de la régisseuse suppléante et compte tenu de l'urgence d'encaissements pour la régie, M le Maire a désigné Mme Richard comme régisseuse et a sollicité Mme Proteau comme régisseuse suppléante.
Conseil communautaire du 27 mars 2025, M BOUSSIN a remplacé le Maire à cette réunion.

Bilan des subventions du département, M BOUSSIN a remplacé le Maire à cette réunion.

Pour le département, aucune aide pour le déplacement du PI N°10 rue du Menhir, ni pour les voiries, ni pour l'éclairage public.
Pour la préfecture, nous n'avons obtenu que 25% pour la défense incendie, 1647 €.

4. - Demandes de subventions :

<u>Association ADAMA, 20 € :</u>	<u>Pour</u> : 0	<u>Abstention</u> : 2	<u>Contre</u> : 8
<u>Association EPONA, 50 € :</u>	<u>Pour</u> : 9	<u>Abstention</u> : 1	<u>Contre</u> : 0
<u>Fondation du patrimoine, 100 € :</u>	<u>Pour</u> : 10	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
<u>Secours Catholique de Ferrières 50 € :</u>	<u>Pour</u> : 8	<u>Abstention</u> : 2	<u>Contre</u> : 0

5. - Résiliation de la convention avec l'association P.U.M.A.

Depuis le 1^{er} septembre 2024, cette association n'a pas transmis les éléments mentionnés à l'article 2.1 validant son fonctionnement, notamment l'attestation d'assurance et l'adhésion fédérale sportive.

Après l'envoi d'un courrier simple le 10 janvier 2025, une lettre recommandée a été envoyée le 23 janvier 2025 et son accusé de réception a été reçu le 06 février 2025.

Le 12 mars 2025, la présidente de l'association est passée en mairie et à la question concernant la reprise de l'activité tir à l'arc, il n'y a eu aucune réponse.

La rencontre fin mars en mairie avec un ex adhérent confirme la cessation d'activité.

M le Maire propose donc au conseil d'appliquer **l'article 5.2 « Résiliation pour faute »**

« Le conseil municipal peut résilier la présente convention en cas de faute de l'association ou de manquement aux obligations lui incombant.

Le conseil municipal adresse au préalable une mise en demeure à la présidente de l'association.

Au terme d'un délai de 15 jours après la mise en demeure, le conseil municipal résiliera la convention. »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal considérant que cette situation étant respectée, décide de résilier la convention avec l'association Pers Union Multi Activités (P.U.M.A.).

et

Vote du conseil pour la résiliation de la convention.

Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

6. – Demande de participation classe de mer école de la Cléry de Ferrières.

Ceci concerne 2 élèves qui, par dérogation, sont scolarisés à cette école au lieu d'être inscrit à notre groupement scolaire du S.I.I.S. de la Selle sur le Bied. La somme demandée est de 180 €, le département alloue 39 €.

M le Maire propose un tour de table pour le montant à attribuer. **La somme de 50 € par enfant est proposée, mais à titre très exceptionnel, ceci sera stipulé dans la réponse au directeur de cet établissement.**

Vote : 10 Pour 0 Contre 0 Abstention

7. - Vote des taux des taxes applicables en 2024.

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023.

Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur le Maire propose au conseil de maintenir les taux des taxes comme suit.

Taux Foncier Bâti actuel : 29,81 % Proposition 2025 : 29,81 %

Taux Foncier Non Bâti actuel : 38 % Proposition 2025 : 38 %

Taxe d'habitation des résidences secondaires : 8,78% Proposition 2025 : 8,78 %

M le Maire précise que malgré tout, les impôts augmenteront **légèrement à cause des bases d'imposition qui sont revues à la hausse par l'état**. Cette année la seule baisse de la base concernera la taxe d'habitation.

Il conclue en rappelant que durant le mandat du conseil municipal les taux sont restés identiques avec même une baisse du foncier non bâti en 2021.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité par 10 Voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Décide de fixer les taux communaux pour l'année 2025 identique à ceux de 2024, comme suit :

- Taxe d'habitation : 8,78 % Produits attendus 2025 : 7.700 €

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 29,81 % Produits attendus 2025 : 83.051 €

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 38 % Produits attendus 2025 : 16.796 €

Le total de recettes de ces taxes représente 107.547 € qui seront mis à la ligne 73111 du fonctionnement recette.

Charge Monsieur le Maire,

- de notifier cette décision aux services préfectoraux

- de transmettre l'état 1 259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

8 - Approbation du compte de gestion et du compte administratif du budget communal 2024.

8.1 Vote du compte de gestion du budget communal 2024

Le compte de gestion établi par le Service de Gestion Comptable de Montargis fait état de :

- 113.962,52 € d'excédent en section de fonctionnement reporté au compte 002.

- 78.114,37 € de déficit en section d'investissement reporté au compte 001.

- Il ne subsiste pas de Reste à Réaliser pour l'exercice 2024

Vote : 10 Pour 0 Contre 0 Abstention

8.2 Approbation du compte administratif du budget communal 2024 :

M. le Maire sort de la salle et laisse la présidence du conseil à Mme Claire LAPEYRE.

Le compte administratif présenté par Mme Lapeyre est de :

Le compte administratif dégage un excédent global de fonctionnement de 113 962,52 €

et un déficit en section d'investissement de 78.114,37 € qui correspond pour partie au retard de paiement des subventions, de l'état et du département.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, il est proposé que ces montants soient répartis comme suit au budget 2025 :

* en section de fonctionnement, au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » pour 113 962,52 €.

* en section d'investissement, au compte 021 pour 78.114,37 € afin de couvrir le besoin de financement 2025.

Vote : 9 Pour 0 Contre 0 Abstention

Le compte administratif communal est adopté à l'unanimité des votants.

M. le Maire réintègre la salle du conseil municipal et prend connaissance du résultat du vote.

Il remercie la confiance accordée par les conseillers et reprend l'ordre du jour.

Il informe le conseil qu'au 1^{er} janvier 2026 la M57 cèdera la place au Compte Financier Unique.

9 - Vote du budget primitif 2025.

M. le Maire fait en préambule un rappel sur la gestion financière 2024.

Les comptes sont à l'équilibre avec absence d'emprunt à ce jour.

Bilan des dépenses 2024 :

- Dépenses pour travaux et investissements ont représenté la somme de 99.631,18 €.
- Subventions obtenues : 30.742,81 €. Avec la souscription de la cloche qui a rapporté 8443 € le montant est de 39.185,81 €.
- Reste à charge commune : 60.445,37 €.

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2025

Celui-ci résulte des orientations budgétaires présentées lors des réunions du 06 décembre 2024 et des 08 et 13 janvier 2025. Comme évoqué au point 2, la diminution des dotations du département comme de l'état nous obligent à revoir nos dépenses de fonctionnement comme d'investissement à la baisse avec pour conséquences l'engagement des dépenses uniquement après certitudes d'obtention des subventions.

Il donne la parole à M Boussin pour évoquer l'éventualité d'acquisition d'un broyeur de bord de route.

M le Maire ne souhaite pas alourdir notre budget cette année. Après un tour de table, le conseil opte sur une possible réparation avec cette année l'appel à un prestataire et l'étude des devis pour une acquisition en 2026 qui nous sera plus favorable pour obtenir une subvention du département.

Proposition du budget primitif 2025.

Affectation des 113.962,52 € d'excédent de fonctionnement 2024 au compte 002.

Il détaille les postes clefs des sections des dépenses de fonctionnement et d'investissement 2025.

Il propose :

- Le virement à la section de dépenses de fonctionnement de 86 966,53 € au compte 023.
- Le virement à la section de recettes d'investissement de 86 966,53 € au compte 02.
- L'affectation reporté en déficit d'investissement de 78.114,37 € au compte 001

Le budget primitif 2025 s'établit comme suit :

Recettes de fonctionnement : 310.766,00.

Dépenses de fonctionnement : 310.766,00.

Recettes d'investissement : 153.502,53 €.

Dépenses d'investissement : 153.502,53 €.

Vote : 9 Pour

0 Contre

1 Abstention (M. CHEVALIER).

Le budget primitif 2025 est adopté à la majorité.

10 - Points festivités 2025.

M le Maire parle des bonnes retombées des séances de projection du rugby à la salle les samedis 8 et 15 mars.

Il donne la parole à Mme Lapeyre.

- Pâques, lundi 21 avril à 10h00, pétanque, divers jeux, chasse aux œufs.
- 26 avril à 20h30, théâtre « Feydeau ».
- 08 mai : Cérémonie commémorative du 8 mai 1945.
- Samedi 17 mai, 11h00, défi des 3 rivières, prévoir une équipe de ravitaillement...
- Vendredi 23 mai, cinéma, choix des films effectuer.
- Affiches expo sur les oiseaux du 1^{er} au 19 juin
- Sortie « objectif terre » le 24 mai à Champagne sur Seine. 4 Places disponibles.
- Sortie étangs de Cercanceaux pour groupe de 10 personnes. 263 €.
- M le Maire souhaite des sorties au château de Mez le Maréchal et au Château du Bignon.
- 14 juillet, rien de fixé à ce jour, prévision d'une réunion Loisirs.
- Vide greniers envisagé dimanche 14 ou 21 septembre.

11 - Questions diverses.

Néant.

Fin de la séance à 21h10

Le secrétaire de séance



M Serge BOUSSIN

Le Maire



Jean-Luc CHEVALIER

